

# 1ère résolution de 2017, j'adhère à l'UNSA

Confronté à un problème, un agent peut traiter seul le sujet dont il est victime, mais le traitement des dossiers est plus bénéfique à cet agent lorsqu'il est défendu par un syndicat crédible.

Même principe pour toutes les revendications : c'est grâce à notre professionnalisme et notre engagement que nous obtenons des avancées concrètes, contrairement à l'ultra-contestation d'autres syndicats qui n'obtiennent rien.

Au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, vous avez la chance de pouvoir rejoindre un syndicat apolitique, professionnel et indépendant.

Soutenez cette démarche en adhérant à l'UNSA !

**Un syndicat  
qui informe**

**Un syndicat  
responsable**

**Un syndicat utile**

## rejoignez-nous.unsa-crbfc.eu



### UNSA Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

5 avenue Garibaldi - 21000 DIJON - 03 80 44 37 68  
4 Square Castan - 25000 BESANCON - 03 63 64 20 36

Ecrivez-nous à l'adresse électronique : [contact@unsa-crbfc.eu](mailto:contact@unsa-crbfc.eu)  
Retrouvez-nous sur notre site Internet : [www.unsa-crbfc.eu](http://www.unsa-crbfc.eu)  
Adhérez en ligne à l'UNSA : [jadhere.unsa-crbfc.eu](http://jadhere.unsa-crbfc.eu) (plus nombreux, plus forts!)

& suivez-nous également sur les réseaux sociaux :

[twitter.com/unsa\\_crbfc](https://twitter.com/unsa_crbfc)

[facebook.com/crbfc.unsa](https://facebook.com/crbfc.unsa) **LIKEZ NOUS!**



## BULLETIN D'ADHÉSION

Nom : .....

Prénom : .....

Métier / Fonction : .....

Adresse personnelle : .....

Adresse du lieu de travail : .....

Catégorie	A	B	C	Retraité
Cotisation annuelle	102 €	88 €	75 €	44 €
Réduction ou crédit d'impôt*	-67 €	-58 €	-50 €	-29 €
Cotisation après réduction*	35 €	20 €	25 €	15 €

\* montants arrondis

**DÉDUCTION FISCALE** - Le versement des cotisations syndicales peut vous permettre de bénéficier d'un crédit d'impôt sur le revenu. L'avantage fiscal est égal à 66 % des cotisations annuelles, dans la limite de 1 % de votre revenu brut imposable. Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, l'excédent vous est restitué par le service des Impôts.

Catégorie : A  B  C  Retraité

Tél. portable : .....

Email : .....

*Ces deux informations sont indispensables pour vous permettre de recevoir nos alertes et nos informations*

Bulletin à envoyer à l'UNSA 5 avenue GARIBALDI 21000 DIJON accompagné de votre **cotisation syndicale** :

- par chèque (2 ou 3 chèques) à l'ordre du syndicat UNSA des agents du conseil régional.
- par prélèvements trimestriels (à la fin de chaque trimestre), télécharger le document MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA sur [www.unsa-crbfc.eu/mandat/](http://www.unsa-crbfc.eu/mandat/) et y joindre un RIB.

Date et signature :